



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du

Vendredi 13 Avril 2018 à 20H

Salle de la Communauté de Communes

Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Maurs, préside la séance

SECRETARE DE SEANCE : Mme Jeanine HERCOUËT-TESTA

Etaient présents : Mmes et Ms : Christian ROUZIERES - Monique DELORT - Jeanine HERCOUËT - TESTA - Raymond DESSALES - Nicole ROUX - Gilles PICARROUGNE - Gina BARSALI - Hervé BRAYAT - Jacques GENTIL - Chantal LAGARRIGUE - Jean-Marie MAYONOBÉ - Nadine TEULLET - Bernard RIVES - Claude Régine BONNARD.

Etaient absents et avaient donné procuration : Jean-François CABEZON (procuration donnée à Nadine TEULLET) – Didier FEL (procuration donnée à Jean-Marie MAYONOBÉ) - Evelyne LACAZE (procuration donnée à Chantal LAGARRIGUE) – Florian MORELLE. (procuration donnée à Claude Régine BONNARD)

Etait absent : Yves SEYRIES

Considérant les travaux en cours dans les locaux de la Mairie et notamment l'indisponibilité des salles de réunion et de la salle du Conseil Municipal, il a été décidé de délocaliser le Conseil Municipal dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, comme lors de la séance précédente du 6 Avril 2018.

Monsieur Le Maire demande d'ajouter un point :7 à l'ordre du jour :

- Adressage (Numérotage et dénomination des voies)

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 Avril 2018

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Se reporter au document annexé.

3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Le Conseil municipal décide d'attribuer 40 950€ de subventions aux associations pour l'année 2018 (36 350,00 plus 4 600,00 de subventions exceptionnelles)

Voir détail en annexe 2

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

4) SUBVENTION A L'ECOLE SAINT JEAN/SAINTE FLORE ANNEE 2018

La collectivité verse à l'école Saint-Jean / Sainte Flore une participation financière de fonctionnement de 6 993€ en 2018 pour les enfants maursois scolarisés dans cet établissement soit 388,50€ par élève pour 18 enfants. (32 en 2017)

➤ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 votes contre)**

5) BUDGETS PRIMITIFS 2018

5-1 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET DE L'EAU AU BUDGET COMMUNAL

Cette subvention de 50 000€ du budget de l'eau vers la section de fonctionnement du budget général se justifie d'une part car le budget AEP reste excédentaire en fonctionnement après la couverture du déficit d'investissement et d'autre part parce que la gestion du budget AEP et les investissements qui y sont liés entraînent sur le budget principal de la commune des dépenses inhérentes induites.

➤ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

5-2 BUDGET PRIMITIF-BUDGET GENERAL-EXERCICE 2018

Le budget primitif 2018 s'équilibre :

- **En section de fonctionnement à 2 563 309,81€** (Ce budget a été bâti dans un esprit d'économie avec une baisse de 5,72% par rapport à 2017).
- **En section d'investissement à 1 934 906,62€** (ce budget est voté avec une très forte diminution 28,6% par rapport à 2017)

Le désir du Conseil Municipal est de ne pas emprunter en 2018. Les prévisions de ce budget concernent les dépenses nécessaires à la poursuite de l'entretien du domaine public de la commune et à la continuité et l'achèvement des chantiers entrepris antérieurement.

Ce budget ne prévoit pas de nouveaux gros chantiers d'investissement à venir.

Les principales réalisations d'investissement à venir sont

- Eclairage public
- Abbatale
- Achat de matériel
- Travaux dans les bâtiments publics
- Programme annuel de travaux de voirie 2018
- Renforcement des réseaux d'eau pluviale
- Classe numérique
- Réhabilitation Hôtel de Ville
- Projet Bourg Centre
- Réhabilitation des réseaux humides du bourg (secteur de la Martinelle)

➤ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

5-3 BUDGET PRIMITIF-AEP-EXERCICE 2018

Le budget primitif 2018 s'équilibre :

- **En section de fonctionnement à 598 532,00€**
- **En section d'investissement à 551 306,00€**

Les principales réalisations d'investissement à venir sont

- Poursuite de l'étude renforcement ressource en eau
- Matériels
- Travaux sur réseaux
- Travaux sur ouvrage
- Réhabilitation des réseaux humides du bourg (secteur de la Martivelle)
- Travaux en régie

➤ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

5-4 BUDGET PRIMITIF-LOTISSEMENT LE CAMP-EXERCICE 2018

Le budget primitif 2018 s'équilibre : (1 lot reste disponible à la vente dans ce lotissement)

- **En section de fonctionnement à 25 149,45€**
- **En section d'investissement à 31 360,90€**

ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)

5-5 BUDGET PRIMITIF-LOTISSEMENT LE CONTE-EXERCICE 2018

Le budget primitif 2018 s'équilibre : (1 lot reste disponible à la vente dans ce lotissement auquel viendront s'ajouter prochainement les 8 lots de l'extension)

- **En section de fonctionnement à 261 492,79€**
- **En section d'investissement à 146 239,08€**

➤ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

6) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1% sur les taux des trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) pour l'année 2018 :

Le produit fiscal attendu pour 2018 est le suivant :

	BASES PREVISIONNELLES 2018	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	2 432 000	10.14% (10.04% en 2017)	246 605€
Taxe sur le foncier bâti	1 982 000	20.88% (20.67% en 2017)	413 842€
Taxe sur le foncier non bâti	35 800	99.79% (98.82% en 2017)	35 725€
Produit fiscal attendu			696 172€

➤ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

7) ADRESSAGE (NUMEROTAGE ET DENOMINATION DE VOIES)

L'adressage correspondant à la dénomination des voies et au numérotage de chaque habitation tant en campagne qu'en ville se poursuit sur la commune de Maurs. Cet adressage, outre une meilleure identification des lieux-dits et des maisons pour l'intervention des services de secours et la gestion des livraisons en tous genres, constitue un prérequis

obligatoire pour le déploiement de la fibre optique. La commune assure la liaison avec le centre des impôts fonciers et le bureau du cadastre. Ce dernier a la charge de mettre à jour les services de géolocalisation qui permettent le fonctionnement des GPS.

Les particuliers sont tenus d'inclure le numéro attribué dans leur adresse et de le communiquer à tous leurs correspondants.

Ces nouvelles mises à jour consistent :

- A la nomination de deux nouvelles voies et à la numérotation en découlant : **rue de la Source** (voie entre la rue Figeagaise et la rue Figeagaise Basse) et **Impasse Chabanon** (à la place de Cité Chabanon les Barthes) ;
- A la numérotation **Impasse des Barthes** et à diverses régularisations pour donner suite à des réclamations ou signalements

Il est rappelé que si la dénomination des voies relève de la compétence du Conseil Municipal, il appartient à Monsieur le Maire de procéder au numérotage par voie d'arrêté.

→ ADOPTE à l'unanimité.

<u>8) POINTS COMMUNAUTAIRES</u>
--

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 11 Juin 2018

<u>9) QUESTIONS DIVERSES</u>

La troisième famille de migrants est arrivée mardi après midi : il s'agit d'une famille avec 4 garçons dont l'aîné est marié. L'association Aurore s'est engagée à trouver un petit appartement pour le jeune couple.

ANNEXE 1

N°	DATE	VENDEUR MANDATAIRE ACQUEREUR EVENTUEL	CADASTRE N° - SECTION	SUPERFICIE	PREEMPTION OU NON
636	30/03/2018	WUILQUE RIVIERE - LAVERGNE ALAZET	AC – 243 AC - 246 AC - 247 AC - 248 AC - 249	2 a 68 ca 12 a 93 ca 1 a 03 ca 1 a 03 ca 64 ca	NON (Avenue de la Gare)
637	10/04/2018	ROUSSILLE RIVIERE-LAVERGNE SCI 144	AC - 56	1 a 17 ca	NON (Tour de Ville)

ANNEXE 2

	SUBVENTIONS ANNUELLES	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
Coopérative scolaire école maternelle	400,00	
Foyer socio-éducatif du collège	150,00	
Parents d'élèves de l'école privée	200,00	
Parents d'élèves école publique et amicale laïque	500,00	
<i>Sous-total secteur scolaire</i>	<i>1 250,00</i>	
Aide à Domicile en Milieu Rural	600,00	
Amicale Pompiers	200,00	
Association des Services à Domicile (ASED)	400,00	
Association des résidents de la Maison de Retraite	100,00	
Don du sang	200,00	
Groupement de Développement Agricole (GDA)	150,00	
Restos du Cœur	1 000,00	
Secours Catholique	300,00	
Ecole du chat - SPA	150,00	
COS des agents municipaux	750,00	
Association des amis du Tous Ensemble		500,00
Protection Civile du Cantal	150,00	
<i>Sous-total secteur santé-solidarité</i>	<i>4 000,00</i>	<i>500,00</i>
Aquabon	300,00	
Badminton (Maurs en Forme)	150,00	
Cyclo de Maurs	300,00	
EFC Châtaigneraie	2 700,00	
Hand Ball Club	700,00	
Gymnastique Volontaire	150,00	
Petite Boule Maursoise	600,00	
Stade Maursois	4 600,00	
Tennis Club Maursois	100,00	
Tennis de Table du P.M	400,00	200,00
Vélo Club Maursois	500,00	
<i>Sous-total secteur sport</i>	<i>10 500,00</i>	<i>200,00</i>
Accordéon Club	500,00	
A Travers Chants (ex Arpege 122)	150,00	
La Ganelette	2 000,00	2 100,00
Comité des fêtes	9 600,00	
Arts et Metiers	100,00	
Patchwork Atelier	100,00	
L'Etoile du Peintre	100,00	
Université Inter Age Haute Auvergne	150,00	
Société de Chasse	150,00	
Société de Pêche	150,00	
Association des Commerçants	100,00	400,00
Tous Artzimit	100,00	200,00
Concours départemental des chevaux lourds		1 200,00
<i>Sous-total secteur loisirs - culture</i>	<i>13 200,00</i>	<i>3 900,00</i>
APE cantine scolaire	7400,00	
<i>Sous-total autres</i>	<i>7 400,00</i>	
TOTAL DES SUBVENTIONS	36 350,00	4 600,00

